

L'origine divine du rire selon le Coran

Lectures exégétiques autour du Verset 43 de la Sourate 53

The divine origin of laughter according to the Qur'an

Exegetical readings of verse 43 of Sura 53

Samia TOUATI

Auteur correspondant, Doctorante, École Pratique des Hautes Études
EPHE, Paris, samia.touati@outlook.fr

Date de soumission : 22.01.2022 – Date d'acceptation : 15.04.2022 – Date de publication : 03.05.2022

Résumé — Le présent article tente d'éclairer le débat sur l'origine du rire et de l'humour en islam en se focalisant sur l'analyse d'une affirmation coranique attribuant à Dieu l'action de « faire rire » selon le verset 43 de la sourate 53 (l'Étoile). Ce verset s'insère au milieu d'un passage où il est fait une énumération de plusieurs phénomènes attribués à Dieu, marqués par la présence d'une dualité (faire rire/faire pleurer ; faire vivre/faire mourir ; créer le mâle/créer la femelle). À partir de ce verset et de son contexte, seront étudiées quelques interprétations que des exégètes musulmans, majoritairement de tradition sunnite, ont développées concernant ce phénomène bien particulier du rire. La formulation d'apparence explicite de ce verset laisse en suspens plusieurs questions à commencer par celle de savoir qui rit et qui pleure. Les réponses nombreuses évoquent différentes possibilités de comprendre la portée de ce verset que la théologie sunnite traditionnelle, notamment l'école ash'arite, saisit pour réaffirmer son point doctrinal fondamental quant à l'attribution à Dieu d'avoir créé les actions chez l'homme. Quant à Fakhr al-Dîn al-Râzî, il argumente à partir de ce verset et de l'ensemble dans lequel il appartient pour affirmer que rien ne peut expliquer la présence du rire et des pleurs si ce n'est de reconnaître une volonté et une force divines.

Mots-clés : *islam, Coran, rire, pleurer, l'homme, action divine.*

Abstract — This article attempts to shed light on the debate on the origin of laughter and humor in Islam by focusing on the analysis of the Koranic statement attributing to God the action of "provoking laughter" according to verse 43 of sura 53 (an-Najm). This verse is inserted in the middle of a passage where several phenomena attributed to God are enumerated, marked by the presence of a kind of duality (to make laugh / to make cry; to give life or make alive / to give death ; to create the male / to create the female). On the basis of this verse and its context, some interpretations that Muslim exegetes, mostly of Sunni tradition, have developed concerning this very particular phenomenon of laughter, will be studied. The apparently explicit wording of this verse leaves several questions open, starting with who laughs and who cries. The numerous responses evoke different possibilities of understanding the scope of this verse. Traditional Sunni theology, notably the Ash'arite school, takes this verse as a basis to reaffirm its fundamental doctrinal point regarding the attribution of creating the actions of man to God. As for Fakhr al-Dîn al-Râzî, he argues, based on this verse and the group of verses to which it belongs, to assert that nothing can explain the presence of laughter and tears except to recognize a divine will and a divine power.

Keywords: *Islam, Koran, Laughter, Cry, Man, Divine Action.*

Introduction

Il est d'usage d'associer la religion, quelle qu'elle soit, à un sujet sérieux, voire austère. À cause d'événements particulièrement violents suite à la publication dans différents pays occidentaux de caricatures dites « du *Prophète* », l'islam serait, à en croire un message largement relayé dans certains médias, la religion la plus éloignée de toute forme d'humour.

Ce jugement médiatique hâtif ne saurait cependant résister face à l'examen approfondi de la question du rire et de l'humour en islam, telle qu'elle ressort d'une lecture fouillée des sources scripturaires et de la littérature secondaire d'écritures exégétiques tentant d'extraire les enseignements et préceptes contenus dans ces sources.

Or, comme le souligne Ze'ev Maghen dans l'introduction de son article, cette question du traitement religieux de l'humour en islam n'a que très peu fait l'objet d'études académiques (2008, p. 277-340), alors que ce thème recèle une multitude d'informations et d'indications fort intéressantes qui permettraient de sortir du traitement réducteur avec lequel ce sujet est souvent évoqué¹.

La présente contribution, en lien direct avec le titre du séminaire « Et le rire fut ! » tentera d'approfondir une notion qui constitue le fondement de tout raisonnement théologique, juridique ou moral, concernant l'origine du rire selon le livre sacré des musulmans.

C'est pour cela, que sera donné ici un aperçu de quelques positions exégétiques de différents commentateurs musulmans de tradition sunnite dans l'analyse qu'ils font de l'attribution à Dieu lui-même de l'action de faire rire, selon ce qu'affirme le Coran dans le Verset 43 de la Sourate 53 : ﴿Et c'est Lui certes qui fait rire et fait pleurer﴾.

Ce verset, bref dans sa formulation, donnera matière à réfléchir aux nombreux exégètes qui ont saisi l'occasion pour se livrer à des pensées et observations qui ne concernent pas uniquement l'être humain, lequel est le complément d'objet direct

¹ - Pour une présentation générale en français de cette thématique concernant l'islam à la fois en tant que religion et en tant que civilisation consulter Pierre LORY, « Humour et religion en Islam », *Bulletin de la Société des Amis des Sciences religieuses*. 2013, 1 (4), p. 45-55. Accessible en ligne sur <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00355204> [consulté le 08/10/2019]. Il faudrait par ailleurs souligner que l'intérêt académique pour l'humour en islam d'un point de vue religieux est très récent, et c'est vraisemblablement le chercheur Mustansir MIR (1991) qui inaugure ce champ d'étude en anglais avec son article sur l'humour dans le Coran, suivi par Ludwig AMMANN en allemand avec son livre tiré de sa thèse (1993) *Vorbild und Vernunft : Die Regelung von Lachen und Scherzen im mittelalterlichen Islam*; puis deux articles du même auteur (2003) sur le rire et sur la moquerie dans le Coran. D'autres travaux suivront notamment avec George TAMER (2009) et Livnat HOLTZMAN (2010), mais compte tenu de l'ampleur du sujet, beaucoup reste encore à faire.

sous-entendu dans ce verset car c'est lui qui rit et pleure, mais ces observations s'élargissent pour embrasser également tout l'environnement entourant l'humain.

Nous verrons que le verset a permis aux commentateurs de s'interroger dans des domaines aussi variés que la biologie, la psychologie, la théologie, la météorologie et la cosmologie. Ils se sont également attelés à lui trouver des explications relevant du domaine spirituel en le mettant en lien avec l'idée d'une vie ultérieure éternelle, en plus des explications plus proches du sens premier littéral.

1. Un verset dans un ensemble évoquant des dualités

Avant de donner la parole à ces exégètes, rappelons que ce verset s'insère dans un ensemble de versets où se fait une énumération de plusieurs phénomènes antinomiques évoquant des dualités. Lisons la traduction qu'en fait l'islamologue et sociologue français Jacques Berque (1910-1995) :

- ﴿42. et que vers ton Seigneur sont les fins
43. qu'Il est Celui qui fait rire et pleurer
44. vivre et mourir
45. Celui qui crée les partenaires du couple, mâle et femelle
46. d'une goutte de liquide éjaculé
47. Celui qui opère le développement second
48. qui fait qu'on se suffise ou qu'on acquière﴾ (Berque, 2002, p. 577).

Ou celle de son contemporain, le chercheur originaire du sous-continent indien, le professeur Muhammad Hamidullah (1908-2002) :

- ﴿42. et que le terme, en vérité, est vers ton Seigneur
43. et que c'est Lui qui fait rire et pleurer
44. et que c'est Lui qui donne la mort et donne la vie,
45. et qu'en vérité Il crée le couple, mâle et femelle,
46. d'une goutte de sperme quand elle est semée,
47. et que la seconde création, en vérité, elle Lui incombe,
48. et qu'en vérité c'est Lui qui met au large et fait
acquérir﴾ (Hamidullah, 1973, p. 703).

La Sourate 53 (*an-Najm*) « l'Etoile » est considérée par l'exégèse musulmane comme une sourate mecquoise qui remonterait à la fin de la période de la Mecque, puisqu'elle contiendrait des références au voyage nocturne suivie de l'ascendance céleste (*isrâ' wa mi'râj*).

Comme le note Berque, la sourate est grammaticalement marquée par « le rôle joué par la conjonction **an** ou **anna**, introduisant des propositions complétives, respectivement au subjonctif et à l'indicatif » (Berque, 2002, p. 574).

Cette conjonction **anna** introduit bel et bien l'ensemble des versets qui entourent celui qui nous concerne, et nous verrons ultérieurement que ce détail a son importance.

En réalité cette conjonction introduit des versets qui précèdent l'extrait que nous avons mis en exergue, et les exégèses considèrent deux possibilités dès le Verset 40 de cette Sourate : soit que les propositions qui suivent fassent partie de ce qui était contenu dans les «*feuilles de Moïse et d'Abraham*» (v. 35), autrement dit, des enseignements répétés des révélations antérieures au Coran, soit qu'elles constituent des éléments juxtaposés indépendants des écritures précédentes.

Le passage que nous citons ici évoque donc l'action de Dieu dans un ensemble de phénomènes constitués de dualités apparentes : ❶ *faire rire et faire pleurer* (v. 43) ; ❷ *donner la mort et donner la vie* (v. 44) ; ❸ *créer le mâle et créer la femelle* (v. 46). Ces trois groupes de dualités s'insèrent entre deux versets (v. 42 et v. 47) évoquant le retour vers le Seigneur et la seconde création ou le second développement, à savoir : la résurrection et la vie ultérieure éternelle. Quant au Verset 48 il se pourrait qu'il fasse référence également à un autre phénomène duel : la richesse et la pauvreté bien que les avis sur le sens de l'indigence attachée au terme arabe (*aqnâ*) ne fasse pas l'unanimité².

Il est utile de signaler également que la fin de la Sourate 53 contient une autre mention des verbes rire et pleurer : «*59. De ce propos vous vous étonnez ? 60. Vous riez, au lieu de pleurer*»³.

2. Aperçu de quelques interprétations exégétiques de ce verset

Après avoir brièvement donné une idée de l'emplacement de ce verset dans la sourate ainsi que des versets qui le précèdent ou le suivent, pour mieux comprendre l'ensemble auquel il appartient et la continuité thématique insistant sur l'omnipotence divine, et la capacité à créer des éléments d'apparence antinomiques, et pourtant complémentaires, il est temps d'approfondir les différentes interprétations et les nombreux éléments de réflexion que l'abondante littérature exégétique apporte à ce verset, somme toute assez bref et de surcroît d'aspect très explicite.

2.1. Éléments liés à la raison de la révélation (*asbâb al-nuzûl*)

Les commentateurs traditionnistes musulmans ont l'habitude de chercher à chaque verset ou groupe de versets une anecdote remontant au temps du Prophète qui expliquerait sa révélation comme une réponse divine à une situation particulière.

C'est la discipline dite des «*raisons de la révélation*» (*asbâb al-nuzûl*) qui repose parfois sur des paroles attribuées aux compagnons ou au Prophète lui-même, mais dont les chaînes de transmission (*sanad*) sont souvent considérées faibles voire douteuses. Ces récits dont l'authenticité est sujette à caution jettent tout de même un

² - Voir l'avis avançant cette explication du terme *aqnâ* chez Tabarî, *Tafsîr al-Tabarî, Jâmi' al-Bayân fî ta'wîl ây al-qur'ân*, tahqîq 'Abdallâh b. 'Abd al-Mushîn al-Turkî. 2001. Le Caire : Dâr Hajr. Vol : 22, p. 84-85.

³ - *Ibid.*, p. 577.

éclairage intéressant sur la réception de tel ou tel verset et l'usage que la tradition leur attribue.

Il est donc question de la démarche traditionniste qui vise à faire coïncider la révélation d'un verset (ou d'un fragment de verset, ou d'un ensemble de versets) avec un événement particulier ou avec des circonstances précises ayant justifié sa révélation et fournissant le contexte pour en comprendre sa formulation.

En l'occurrence, là où Tabarî (d. 310 H) – pourtant prompt à reporter ce genre de traditions expliquant l'origine d'un verset – reste silencieux (2001, p. 81-82), ainsi qu'Ibn Kathîr – d. 774 H – (2000, p. 1785) qui résume généralement l'exégèse de Tabarî en en gardant les récits les plus proches d'un degré d'authenticité acceptable, c'est chez Suyûtî – d. 911 H – (2011, p. 663-664) que nous trouverons deux hadiths dont il se sert comme des raisons de révélation.

Le premier de ces hadiths, nous le retrouvons également chez Qurtubî (d. 671 H) :

Le Prophète passa devant un groupe parmi ses compagnons qui étaient en train de rire. Il dit : « Si vous saviez ce que je sais, vous auriez peu ri et beaucoup pleuré. » Jibrîl vint lui dire : « Ô Muhammad, Dieu te dit : “Certes c'est Lui qui fait rire et qui fait pleurer” ». Le Prophète revint à ses compagnons leur disant : « Je n'ai pas eu à faire quarante pas sans que Jibrîl vint à moi me dire : « Repars vers ceux-là [les compagnons] et dis-leur que Dieu le Très-haut dit : “Certes c'est Lui qui fait rire et fait pleurer” »⁴.

Ce récit fait ressortir ce verset comme un lot de consolation adressé aux compagnons, qui venaient de recevoir un reproche de la part du Prophète, car en les voyant rire, il leur rappela la gravité de la condition humaine, laquelle devrait inciter à une attitude de tristesse plus grande que celle de joie. Suite à quoi, l'ange Gabriel vint rappeler au Prophète d'abord, et à travers lui aux compagnons, que le rire et les pleurs trouvaient leur origine dans l'action de Dieu lui-même.

Que ce verset soit un lot de consolation est également avéré dans la seconde tradition rapportée par Suyûtî pour expliquer les raisons de sa révélation, qui remonterait cette fois-ci à l'époque d'Adam, et donc au début de l'humanité ! Dans un hadith que Suyûtî cite comme étant rapporté par Abû al-Shaykh et par Ibn Mardawayh, d'après une chaîne de transmission remontant à Ibn 'Abbâs, le Prophète aurait dit :

« Adam descendit du paradis avec un saphir blanc qui essuyait ses larmes. Adam pleura le paradis pendant quarante ans. Jibrîl vint lui dire : “ô Adam, pourquoi pleures-tu ? Dieu m'envoie à toi pour te

4- Qurtubî, *al-Jâmi' fî ahkâm al-Qur'ân*, Edité par 'Abdallâh b. 'Abd al-Mushin al-Turkî. 2006 Beirut : Al-Resalah. Vol. 20, p. 58, fait remonter le hadith à 'Â'isha mais ne cite pas de chaîne de transmission. Quant à Suyûtî (*op.cit.*, p. 663), il mentionne que ce hadith a été rapporté par Ibn Mardawayh (m.410H) d'après 'Â'isha.

consoler”. Ce à quoi Adam rit. C'est de cela que Dieu dit : “C'est Lui qui fait rire et fait pleurer”. Adam rit donc et sa progéniture rit aussi. Adam pleura et sa progéniture pleure aussi » (2011, p. 664) .

2.2. Qui rit et pleure ?

La formulation du verset en arabe conjugue les verbes « faire rire » *adhaka* et « faire pleurer » *abkâ* à la troisième personne du singulier, faisant référence à Dieu comme étant le sujet, mais le complément d'objet direct n'est point mentionné. Les exégètes soulignent cette absence qui donne à ces verbes, normalement transitifs, un usage intransitif, car cette formulation vise à mettre en exergue l'action même de rire et de pleurer⁵, plutôt que la partie qui subit cette action, en l'occurrence ici l'être humain qui est sous-entendu.

Ainsi Mâwardî (m. 450 H) dans son *Tafsîr al-nukat wa-l-'uyûn*, considère clairement que le verset fait référence à l'homme en disant : « Dieu distingue l'homme du reste des animaux par le rire et les pleurs, car seul le singe rit mais ne pleure pas, et seuls les chameaux pleurent et ne rient pas » (s.d., p. 404) .

Cette réflexion d'ordre biologique sur d'autres espèces vivantes capables de rire ou de pleurer, mais sans être capables de faire les deux à la fois, à l'exception de l'espèce humaine, nous semble tout à fait originale, même si nous la retrouvons reprise dans d'autres *tafsîr* sans pouvoir situer avec exactitude la première personne à l'avoir formulée.

Par ailleurs, nous rencontrons souvent dans les ouvrages traitant du rire et de l'humour, depuis les Grecs et jusqu'aux philosophes français comme Henri Bergson (1859-1941) et le contemporain Michel Onfray (né en 1959) une affirmation au ton péremptoire quant au fait que l'être humain soit défini comme « l'animal qui sait rire » (Bergson, 1900, p. 10) ou que le rire soit considéré une « spécificité de l'*Homo Sapiens* » (Citot, 2002, p. 10) – bien qu'ici Onfray avoue qu'il s'agit ici d'une idée tellement répétée qu'il en parle avec une pointe d'ironie en la décrivant comme une « scie musicale ».

Des commentateurs classiques du Coran apportent ici à cette affirmation une petite nuance qui paraît digne d'intérêt en reconnaissant au singe le fait de rire et en considérant que l'homme ne se distingue pas par le rire seul mais par l'association du rire et des pleurs.

En revanche, d'autres exégètes adhèrent à la vision mettant l'homme comme le récipiendaire de l'action divine de faire rire et pleurer. Ainsi l'exégète shi'ite al-Fadl

5- Voir à ce sujet par exemple Mohammad al-Tâhir Ibn 'Ashûr, *Tafsîr al-Tahrîr wa-l-tanwîr*, 1984. Tunis : Al-Dâr al-Tunusiyya li-l-nashr. vol. 27, p. 143, où il affirme : « Le complément d'objet direct de “faire rire” et “faire pleurer” n'est pas mentionné car ce qui est visé ce sont les deux verbes eux-mêmes et non leurs compléments d'objet directs, ces deux verbes deviennent alors semblables aux verbes intransitifs dans le sens de “faire exister le rire” et “faire exister les pleurs” ».

b. al-Hasan al-Tabarsî (m. 548 H) affirme dans son *Majma' al-bayân fî tafsîr al-qur'ân* :

« Rire et pleurer font partie des actions de l'homme. Dieu exalté soit-Il dit : "Qu'ils rient donc peu et qu'ils pleurent beaucoup" (S. 9, v. 82) et Il dit : 'vous vous étonnez et vous riez' [sourate 53 :v60] en attribuant le rire aux hommes » (2006, p. 233).

Cette interprétation mettant l'homme au centre n'est pas spécifique aux shi'ites, puisqu'on la retrouve également chez de nombreux exégètes sunnites, dont Baghawî (m. 516 H) qui extrapole à partir de ce Verset 43 pour affirmer la position doctrinale selon laquelle *« cela [ledit verset] signifie que tout ce que l'homme fait n'a lieu que grâce à Son décret [qadâ'] et à Sa création, y compris le rire et les pleurs »* (1989, p. 418).

D'autres commentateurs tendent à avoir une lecture cosmologique des verbes *« faire rire »* et *« faire pleurer »*, dont le complément d'objet direct embrasse des éléments de la nature.

Ainsi Qurtubî rapporte l'avis de l'exégète al-Dahhâk qui considère que ce verset veut dire : *« Il fait rire la terre en y faisant pousser les plantes, et il fait pleurer le ciel avec la pluie'. Et on dit aussi : 'Il fait rire les arbres en les faisant fleurir et fait pleurer les nuages avec la pluie »* (2006, p. 58).

Cependant, existe également une autre tendance à interpréter ce verset comme visant l'être humain, mais en estimant qu'il s'agirait plutôt de la vie ultime et pas seulement de ce bas monde.

Tabarî rapporte une opinion considérant que ce verset signifie :

« C'est ton Seigneur qui fait rire les gens du paradis au paradis lorsqu'ils y sont admis et qui fait pleurer les gens de l'enfer lorsqu'ils y sont admis. C'est également lui qui fait rire qui Il veut parmi les gens de ce bas monde et fait pleurer qui Il veut » (2001, p. 81).

Baghawî rapporte l'avis de Mujâhid et Kalbî comme une opinion concordante considérant qu'il s'agisse des rires des gens du paradis et pleurs des gens de l'enfer (1989, p. 418).

Quant à Nasafî (m. 710 H), il rapporte une opinion considérant que ce verset veut dire : *« Il fait rire le croyant dans la vie ultime par les grâces [qu'Il lui octroie] et le fait pleurer dans ce bas monde par les épreuves »* (1998, p. 396).

L'exégète andalou al-Qurtubî évoque une interprétation semblable en citant une parole qu'il attribue au maître spirituel Sahl b. 'Abd Allâh al-Tustarî (m. 283 H) : *« Il fait rire l'obéissant par la miséricorde et Il fait pleurer le pécheur par le mécontentement »* (2006, p. 59).

D'ailleurs Qurtubî cite également l'interprétation attribuée à Dhû al-Nûn al-Misrî qui affirme : *« Il fait rire les cœurs des croyants et des connaisseurs par le soleil de Sa connaissance et Il fait pleurer les cœurs des mécréants et des pécheurs par les ténèbres de ne pas l'avoir reconnu et de lui avoir désobéi »* (ibid., p. 58).

2.3. Implications théologiques de ce verset selon Fakhr al-Dîn al-Râzî

Il n'est pas étonnant que l'exégèse sunnite traditionniste, notamment *ash'arite*, prenne ce verset, entre autres, pour rappeler et confirmer sa position théologique sur l'attribution à Dieu des actes de l'homme, contrairement à la doctrine *mu'tazilite*, selon laquelle l'homme crée ses propres actes. C'est peut-être pour cela que le grand érudit *mu'tazilite*, al-Zamakhshari (m. 538 H), reste étrangement laconique dans son *Kashshâf* lorsqu'il aborde ce verset qu'il comprend comme voulant dire : « *C'est Lui qui a créé les deux forces du rire et des pleurs* » (2005, p. 1063).

Au contraire, le grand théologien *ash'arite* Fakhr al-Dîn al-Râzî (m. 606 H) dans son opus *Mafâtiḥ al-ghayb* saisit l'occasion de ce verset pour faire plusieurs démonstrations de points doctrinaux importants : *en soulignant l'omnipotence de Dieu et en affirmant que Dieu est le créateur des actes de l'homme*.

Avant de nous attarder sur le verset qui nous concerne, Râzî considère que le verset : ﴿Et que le terme, est, en vérité, vers ton Seigneur﴾ » (v. 42) supporte deux possibilités :

- la première serait qu'il vise à prouver l'unicité de Dieu, et donc les versets qui le suivent (dont le 43) affirment des notions sur lesquelles l'islam se fonde dont l'omnipotence de Dieu. Râzî rappelle qu'il y a des philosophes qui reconnaissent que Dieu est celui devant lequel tout arrive à terme et qu'il est un, mais ils disent : Il est une raison d'être mais n'est pas omnipotent. Ce à quoi Dieu répond, toujours selon Râzî, en rappelant que c'est Lui qui fait exister deux contraires -le rire et les pleurs- dans un seul endroit, à l'instar de la création de la vie et de la mort ou de la masculinité et de la féminité dans une même matière, cela constitue une preuve de Sa puissance que tout être doué de raison reconnaît.
- La seconde possibilité serait que le verset (42) soit une indication évoquant le Jour dernier, auquel cas le verset qui nous concerne serait une indication que Dieu est capable de faire rire et pleurer dans la vie ultime, à l'instar du rire et de la joie qui se manifestent tantôt ici-bas, et qui laissent place tantôt à la tristesse (1981, p. 19).

Râzî montre tout son talent argumentatif en posant la question du pourquoi du rire, à laquelle il est difficile aux « *naturalistes* » de trouver une réponse. Il affirme :

« Il [Dieu] a choisi ces deux critères (le rire et les pleurs) pour le mâle et la femelle, car ce sont deux choses qui ne s'expliquent pas. Aucun parmi les naturalistes ne peut trouver d'explication ou de raison au fait que l'humain soit distingué par le rire et les pleurs. Si cela n'a point de raison, et qu'il est nécessaire qu'il ait un existenciateur, c'est donc Dieu. Ceci contrairement à la bonne santé et à la maladie, car ils disent qu'elles sont causées par un déséquilibre des humeurs qui ne sont plus dans la modération. La preuve en cela, c'est qu'ils justifient le rire par quelque chose de risible lorsqu'ils disent qu'il vient à cause d'un fort étonnement. Cet avis est absolument vain ! Car l'homme s'ébahit parfois en voyant des

choses étonnantes sans qu'il ne rit. Ils disent aussi à cause d'une joie intense, et ceci n'est pas vrai non plus, car l'homme peut ressentir une immense joie sans rire alors que l'homme attristé au plus haut degré peut rire si un bouffon le fait rire.

Il en est de même pour les pleurs. Si on interrogeait la personne la plus érudite dans les thèses des naturalistes pourquoi les larmes coulent des yeux à des situations particulières, elle ne saurait trouver de justification valable. Ou même en évoquant les caractères spécifiques comme ceux de l'aimant ou d'une autre matière. Le naturaliste ne trouvera guère de réponse. Comme il ne trouvera pas de justification aux positions des planètes, ni lui [le naturaliste] ni l'architecte qui ne s'en remettent pas à la puissance de Dieu et à sa volonté [ne trouveront de réponse] » (ibid., p. 20).

Râzî poursuit alors son explication du Verset 44 et du Verset 45, et il nous semble important de citer sa remarque pertinente sur le début du verset concernant l'action d'induire le rire et les pleurs par « *annahu huwa* » [certes c'est lui], de même que celui qui évoque l'action de donner la mort et la vie, tandis que le verset concernant la création du mâle et de la femelle est introduit seulement par « *annahu* » [certes il], sans le pronom « *huwa* » [lui]. Il le justifie en disant :

« Car concernant le rire et les pleurs, quelqu'un pourrait s'illusionner en croyant que cela arrive grâce à l'action de l'homme ; pareillement pour le fait de donner la mort et la vie, même si une telle illusion semble lointaine mais peut-être qu'un ignorant le prétendrait comme ce fut le cas de celui qui débattit avec Abraham en lui disant « moi je donne la vie et la mort » (2 : 258). C'est pour cela que ces deux versets confirment l'attribution à Dieu par l'usage du pronom personnel huwa, tandis que concernant le fait de créer le mâle et la femelle à partir d'une goutte, personne n'entretient l'illusion de pouvoir le faire. C'est pour cela que le verset ne le confirme pas par le pronom personnel huwa » (ibid., p. 21).

Conclusion

À travers l'exploration d'un corpus exégétique s'étalant sur plusieurs siècles, il ressort que le Verset 43 de la sourate « l'Étoile » – dont l'énoncé apparaît comme étant assez bref et relativement explicite dans l'attribution à Dieu de l'action de faire rire et pleurer – revêt plusieurs sens possibles embrassant des domaines variés et répondant de manières diverses à de nombreuses questions.

Ce qui est important de retenir ici, c'est l'unanimité à considérer que l'origine du rire comme des pleurs chez l'être humain remonte à Dieu lui-même selon ce verset. Ceci implique, au niveau de la qualification juridique et morale de l'acte de rire, un caractère ontologiquement licite, si rien d'autre n'entre en compte pour le rendre répréhensible.

En effet c'est cette affirmation coranique qui sert de base dans le raisonnement juridique considérant l'humour et la plaisanterie comme faisant partie des choses

licites et permmissibles, si toutefois aucune attitude jugée néfaste ou réprouvée ne les entache.

Au-delà de la question de l'humour et du rire, ce que ce verset amorce comme discussion c'est l'origine des émotions qui traversent l'être humain, qu'elles soient de tristesse ou de joie, qu'il s'agisse de sa vie première et éphémère ou d'une vie au plus long cours. C'est également la question de la création des actes de l'homme qui semble éveiller l'inspiration des exégètes prenant appui sur la formulation explicite du verset pour corroborer la théorie sunnite traditionnelle.

Quant à la question du rire et de l'humour proprement dits, cette étude sur les lectures de cet unique verset ne dispense pas de prendre en compte un ensemble d'autres versets et textes attribués au Prophète afin de l'appréhender dans une vue d'ensemble plus nuancée sur la manière dont l'exercice licite de l'humour ne contreviendrait pas à d'autres règles éthiques préconisées par ces mêmes sources⁶.

Références bibliographiques

1. AMMANN, Ludwig (1993). *Vorbild und Vernunft : Die Regelung von Lachen und Scherzen im mittelalterlichen Islam*. Georg Olms, Allemagne.
— (2003). « Laughter » dans Jane DAMMEN MCAULIFFE (ed.), *The Encyclopaedia of the Qur'ân*, III : 146-9, Brill, Pays-Bas.
— (2003). « Mockery » dans Jane DAMMEN MCAULIFFE (ed.), *The Encyclopaedia of the Qur'ân*, III : 400-1, Brill, Pays-Bas.
2. BAGHAWI, Al-Husayn b. Mas'ûd al- (1989). *Tafsîr al-Baghawî, Ma'âlim al-Tanzîl*, édité par Muhammad 'ABDALLÂH AL-NIMR et al., Dâr Tîba, Arabie saoudite.
3. BERGSON, Henri (1900). *Le Rire. Essai sur la signification du comique*. Version numérisée disponible sur le site <https://edisciplinas.usp.br/mod/folder/view.php?id=8079> (consulté le 04.09.2021)
4. BERQUE, Jacques (2002). *Le Coran, essai de traduction*. Albin Michel, France (réédition)
5. CITOT, Vincent (2002). « Entretien avec Michel Onfray », *Le philosophe*, 17, p.9-14, Vrin, France. Accessible en ligne <https://doi.org/10.3917/phoir.017.0009> (consulté le 04.09.2021)
6. HAMIDULLAH, Muhammad (1973). *Le saint Coran*, Traduction intégrale et notes de Muhammad HAMIDULLAH avec la collaboration de M. LÉTURMY. Hilal Yayinlari, Turquie (8e édition).
7. HOLTZMAN, Livnat (2010.) « Does God really laugh ? Appropriate and Inappropriate Descriptions of God in Islamic Traditionalist Theology », dans A. CLASSEN (ed.), *Laughter in the Middle Ages and Early Modern Times*. p. 165-200, De Gruyter, Allemagne.

⁶ - Nous avons consacré un autre article au cadre éthique de l'humour selon les textes fondateurs de l'islam dans lequel nous avons passé en revue un ensemble de recommandations morales comme le respect du sacré et de la dignité humaine, l'interdit de porter préjudice à autrui, ainsi que l'appel à la modération et à l'adaptation aux circonstances.

8. IBN 'ASHÛR, Mohammad al-Tâhir (1984). *Tafsîr al-Tahrîr wa-l-tanwîr*, Al-Dâr al-Tunusiyya li-l-nashr, Tunisie.
9. IBN KATHÎR, Abû al-Fidâ' Ismâ'îl b. 'Umar (2000). *Tafsîr al-Qur'ân al-'azîm*, Dâr Ibn Hazm, Liban.
10. LORY, Pierre (2013). « Humour et religion en Islam », *Bulletin de la Société des Amis des Sciences religieuses*. 1 (4), 45-55. Accessible en ligne sur <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00355204> [consulté le 08/10/2019].
11. MAGHEN, Ze'ev (2008) « The Merry Men of Medina: Comedy and Humanity in the Early Days of Islam ». *Der Islam*. 83, p. 277-340.
12. MÂWARDÎ, Abû-l-Hasan al- (s.d.). *Tafsîr al-Nukat wa-l-'uyûn, tahqîq : Al-Sayyid b. 'Abd al-Maqsûd b. 'Abd al-Rahîm*. Dar al-Kutub al-'Ilmiyyah, Liban.
13. MIR, Mustansir (1991). « Humor in the Qur'an ». *The Muslim World*. 81 (3-4), p. 179-193.
14. NASAFÎ, Abû-l-Barakât 'Abdallâh b. Ahmad b. Mahmûd al- (1998). *Madârik al-tanzîl wa haqâ'iq al-ta'wîl*, édité par : Yûsuf 'Alî Badîwî, Dâr al-kalim al-tayyib, Liban.
15. QURTUBÎ, Abû 'Abdallâh Muhammad b. Ahmad al- (2006). *Al-Jâmi' fî ahkâm al-Qur'ân, tahqîq 'Abdallâh b. 'Abd al-Mushîn al-Turkî*. Al-Resalah, Liban.
16. RÂZÎ, Fakhr al-Dîn Muhammad b. Diyâ' al-Dîn 'Umar al- (1981). *Tafsîr al-Râzî, al-mushtahir bi al-tafsîr al-kabîr wa mafâtiḥ al-ghayb*. Dâr al-Fikr, Liban.
17. SUYÛTÎ, Jalâl al-Dîn 'Abd al-Rahmân b. Abî Bakr al- (2011). *Tafsîr al-durr al-manthûr fî al-tafsîr bi al-ma'thûr*. Dâr al-Fikr, Liban.
18. TABARÎ, Muhammad b. Jarîr al- (2001). *Tafsîr al-Tabarî, Jâmi' al-Bayân fî ta'wîl ây al-qur'ân, tahqîq 'Abdallâh b. 'Abd al-Mushîn al-Turkî*. Dâr Hajr, Egypte.
19. TABARSÎ, Abû 'Alî al-Fadl b. al-Hasan al- (2006). *Majma' al-bayân fî tafsîr al-qur'ân*, Dâr al-Murtada, Liban.
20. TAMER, George (2009). « The Qur'an and Humor » Dans George TAMER (ed.), *Humour in der arabischen Kultur/Humour in Arabic Culture*, p. 3-28, de Gruyter, Allemagne.
21. ZAMAKHSHARÎ, Jâr Allâh Abû-l-Qâsim Mahmûd b. 'Umar al- (2009). *Tafsîr al-kashshâf*, édité par Khalîl Ma'mûn Shîhâ, Dâr al-Ma'rifa, Liban (3e édition).

Pour citer cet article

Samia TOUATI, « L'origine divine du rire selon le Coran. Lectures exégétiques autour du Verset 43 de la Sourate 53 », *Paradigmes*, vol. V, no Spécial 02, 2022, p. 41-51.

